



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DU NORD

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE
ET DE L'ENVIRONNEMENT
1ER BUREAU

Arrêté préfectoral portant établissement de la
liste des personnes habilitées à dispenser la formation
des maîtres de chiens dangereux

LE PREFET DE LA REGION NORD - PAS-DE-CALAIS
PREFET DU NORD
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le code rural et notamment les dispositions du livre II,

VU la loi n° 2008-582 du 20 juin 2008 renforçant les mesures de prévention et protection des personnes contre les chiens dangereux,

VU le décret n° 2009-376 du 1^{er} avril 2009 relatif à l'agrément des personnes habilitées à dispenser la formation prévue à l'article L.211-13-1 du code rural et au contenu de la formation,

VU l'arrêté du 8 avril 2009 fixant les conditions de qualification et les capacités matérielles d'accueil requises pour dispenser la formation et délivrer l'attestation d'aptitude prévues à l'article L. 211-13-1 du code rural,

VU l'arrêté du 8 avril 2009 fixant les conditions du déroulement de la formation requise pour l'obtention de l'attestation d'aptitude prévue à l'article L. 211-13-1 du code rural,

VU l'arrêté préfectoral du 6 octobre 2009 portant établissement de la liste des personnes habilitées à dispenser la formation des maîtres de chiens dangereux,

ARRETE

Article 1er : Les personnes figurant sur la liste suivante sont habilitées à dispenser la formation des maîtres de chiens dangereux prévue par l'article L. 211-13-1 du code rural.

.../...

COMMUNE	NOM ET PRENOM	ADRESSE PROFESSIONNELLE	TELEPHONE	QUALIFICATION/ DIPLOME	LIEU D'OBTENTION DU DIPLOME
LES LILAS (93260)	MICHAUX Jean-Michel	85, avenue Pasteur 93260 LES LILAS	01.43.62.67.82	Attestation de Formation I.S.T.A.V.	LES LILAS (93260)
SAILLY-SUR- LA-LYS (62840)	RACINE Dominique	Club d'éducation canine « Ring Obéissance de Sailly-sur-la-Lys	03.20.39.88.56	Entraîneur club éducation canine	CHALAMONT
CAMBRAI (59400)	DESSEINT Christophe	Domaine d'akela – rue d'Arras – 59400 CAMBRAI	03.27.70.61.32	Certificat de capacité 59- 047 DSV NORD	
SIN LE NOBLE (59450)	SUTERA Martino	Domaine St Martin 1149, Rue Neuve Prolongée – SIN LE NOBLE et Rue des Galibots – 59182 MONTIGNY- EN-OSTREVENT	06.80.67.18.03	Certificat sapiteur au comportement canin	VALABRE
SAILLY-SUR- LA-LYS (62840)	DELOUIS José	Club d'éducation canine – rue de la Briqueterie – SAILLY-SUR-LA- LYS	06.21.02.18.02	Moniteur d'éducation canine (S.C.C.)	
COMINES (59560)	DERHORE Jean-Marie	92, rue du Vieil Dieu – COMINES	06.19.94.60.40	Conseiller Tehnique Cynotechnique de la Sécurité Civile	
BERMERAIN (59210)	DRAMEZ Thierry	764, rue du Tordoir BERMERAIN – 1172, rue de la Folie – BERMERAIN	03.27.25.52.52	Certificat de capacité dressage chiens 59CC092 DM - DSV NORD	
GRANDE SYNTHE (59760)	ROUSSEL Olivier	Amicale canine – Rue du champ d'Aviation – GRANDE SYNTHE	06.15.46.00.78	Certificat de capacité – dressage chiens 59 CC 074 DM DSV NORD	

Article 2 : La liste prévue à l'article 1 est disponible en préfecture, à la direction départementale des services vétérinaires. Elle est tenue à disposition des maires. Elle est régulièrement mise à jour.

Article 3 : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté préfectoral du 6 octobre 2009.

Article 4 : M. le secrétaire général de la Préfecture du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux maires du département du Nord.

Fait à Lille, le 26 octobre 2009

Le Préfet,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général Adjoint

Yves de Roquefeuil